

**219C0697**  
FR0011950732-FS0376

25 avril 2019

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**ELIOR GROUP**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 avril 2019, le Fonds Stratégique de Participations, société d'investissement professionnelle spécialisée à compartiments<sup>1</sup> (47 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris), a déclaré avoir franchi en baisse, le 16 avril 2019, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ELIOR GROUP et détenir 8 890 453 actions ELIOR GROUP représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre total d'actions et de droits de vote de la société ELIOR GROUP, suite à l'exercice de l'option pour le paiement en actions du dividende par certains actionnaires<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Le déclarant a précisé qu'un compartiment dédié, Compartiment Participation 6, a été constitué au sein du Fonds Stratégique de Participations (SICAV Professionnelle Spécialisée) pour les besoins de l'acquisition et de la détention de sa participation. Ce compartiment est géré par la société de gestion Edmond de Rothschild Asset Management (France). Cette SICAV est réservée aux investisseurs respectant les critères de l'article 423-27 du règlement général AMF. Tout nouvel actionnaire doit être au préalable approuvé par le conseil d'administration de la SICAV (à l'exception des actionnaires fondateurs).

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 178 319 146 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>3</sup> Cf. communiqué de la société ELIOR GROUP en date du 19 avril 2019.